

SFDR :

*Politique de transparence
relative aux facteurs
de durabilité*

1 Transparence – risque de durabilité

Swiss Life Asset Managers et l'ensemble de ses entités locales, dont Swiss Life Asset Managers France ont l'approche suivante, pour la grande majorité des fonds, une prise en compte systématique du risque de durabilité dans le processus d'investissement comme un facteur de succès essentiel pour créer une valeur durable pour nos clients, et générer des effets positifs sur la société dans son ensemble. Un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement. De tels impacts peuvent affecter les actifs détenus par les produits financiers gérés par Swiss Life Asset Managers France, et avoir un impact négatif sur leur performance financière, ainsi que sur la réputation de Swiss Life Asset Managers France. Nous avons identifié un éventail d'impacts qui peuvent être induits par les risques ESG :

- Impact isolé : réduction de la valeur et incapacité à atteindre les objectifs de croissance/rendement
- Impact non isolé : impact négatif sur d'autres risques, comme le risque de liquidité des actifs, ou le risque de réputation

Par conséquent, nous avons défini un large ensemble de critères ESG tout au long du processus d'investissement. L'utilisation d'indicateurs ESG dédiés nous aide à surveiller les principaux aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance que présentent les émetteurs individuels, ou les actifs réels. Les indicateurs relatifs au climat, tel que l'intensité carbone, nous donnent une indication sur l'empreinte carbone de nos portefeuilles

Dans le cadre de notre approche holistique de la gestion des risques, les facteurs ESG sont intégrés dans nos processus de contrôle des risques au sein de notre gestion d'actifs. Les organes de gouvernance des risques examinent systématiquement les évaluations ESG. En outre, le développement continu de notre approche d'investissement responsable (IR) est piloté par un comité ESG global, rattaché au Directeur des investissements du groupe Swiss Life. Le comité ESG émet des recommandations, et conseille le Comité exécutif de Swiss Life Asset Managers sur les questions ESG, y compris, sur les risques de durabilité. Le Comité exécutif est responsable en dernier ressort de l'approche d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers. Les entités locales de Swiss Life Asset Managers sont responsables des stratégies ESG locales, de leur mise en œuvre, de leur alignement et de leur coordination avec l'approche globale de l'investissement responsable. En outre, les entités locales de Swiss Life Asset Managers s'assurent que l'application de cette approche est réalisée conformément aux exigences légales et réglementaires locales, et que la durabilité (y compris, la prise en compte des risques de durabilité) est correctement intégrée dans sa gouvernance locale.

Pour répondre à la variété des risques de durabilité, notre approche ESG prend en compte les spécificités des catégories d'actifs suivantes :

1. Valeurs mobilières

Swiss Life Asset Managers France a choisi d'intégrer directement les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Cela signifie que les critères ESG sont directement intégrés dans l'analyse en phase d'investissement, tout comme les informations financières et commerciales traditionnelles. Les données prises en compte comprennent des indicateurs, tels que les notations ESG, mais également les controverses impliquant les émetteurs. Cette approche d'intégration vient s'ajouter aux exclusions

couvrant les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, ou ayant une participation significative dans le charbon thermique, et d'autres entreprises et émetteurs critiques et sanctionnés.

2. Actifs immobiliers

Les actifs immobiliers sont particulièrement exposés aux risques liés au changement climatique. Il s'agit, d'une part, du risque physique pouvant affecter directement l'intégrité d'un bien ainsi que sa valeur, et d'autre part, du risque de transition relevant de l'impact financier dû aux mesures mises en place pour améliorer la résilience des bâtiments. Swiss Life Asset Managers France s'inscrit dans une démarche proactive de recherche de solutions efficace pouvant impacter positivement les actifs sous gestion tout au long de leur cycle de vie. Ainsi, Swiss Life Asset Managers France a développé une analyse ESG climat au travers de grilles d'évaluation ESG utilisées en phase d'investissement et d'exploitation. Il s'agit par exemple de prendre en compte les risques climatiques lors du processus d'achat, de rénover et de réparer de manière efficace, sur le plan énergétique, et de choisir des aménagements adaptés aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Nous cherchons également à sensibiliser les locataires à la nécessité d'utiliser les ressources de manière efficace. Les actifs immobiliers sont particulièrement exposés aux risques liés au climat.

3. Infrastructures

Les risques liés à la durabilité - qu'il s'agisse de risques politiques et physiques liés au climat, ou de risques sociaux tels que la sécurité au travail - sont importants pour les investissements dans les infrastructures, sur l'ensemble de leur horizon d'investissement à long terme. Swiss Life Asset Managers a développé un cadre ESG solide pour évaluer les investissements directs et indirects dans les actifs d'infrastructure. Nous utilisons des questionnaires ESG spécifiques pour la vérification préalable des transactions et le suivi continu de nos investissements. Au cours de la due diligence, les risques ESG potentiels sont identifiés, non seulement pour nos investissements dans les énergies renouvelables, comme les parcs éoliens ou les centrales solaires, mais aussi pour tous nos investissements dans le secteur des télécommunications et des transports, par exemple. Pour les investissements indirects via des fonds, nous nous efforçons d'établir des partenariats avec des gestionnaires qui démontrent clairement leur connaissance des facteurs ESG ainsi que leur capacité et leur volonté de traiter activement les risques de durabilité dans leurs investissements.

2 Transparence – incidence négatives en matière de durabilité

Le règlement SFDR impose à Swiss Life Asset Managers France de divulguer certaines informations sur la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans la prise de ses décisions d'investissement.

La présente politique de transparence relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité de Swiss Life Asset Managers France a été adoptée par le Directoire le 10/03/2021.

Cette politique est fondée sur des normes internationalement reconnues en matière de diligences raisonnables et de reporting, la principale de ces normes étant le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). En outre, Swiss Life Asset Managers adhère à des normes de diligence et de transparence pertinentes dans le contexte de l'investissement responsable.

Ces normes sont les suivantes :

- Principes pour l'investissement responsable (PRI : Principles for Responsible Investment)
- Réseau international de gouvernance d'entreprise (ICGN : International Corporate Governance Network)
- Groupe de travail sur la divulgation des informations financières liées au climat (TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosure)

Swiss Life Asset Managers poursuit actuellement le développement de son approche de diligences raisonnables en matière de droits de l'Homme pour répondre, d'une part, aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et d'autre part aux Principes directeurs de l'OCDE, à l'intention des entreprises multinationales.

2.1 Incidence négative en matière de durabilité

Chez Swiss Life Asset Managers France, les incidences négatives d'une décision d'investissement sur les facteurs de durabilité (« Incidences négatives en matière de durabilité ») sont correctement prises en compte lors du processus de prise de décision d'investissement des fonds répondant aux exigences des articles 8 et 9 du règlement SFDR. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales, les questions relatives au droit du travail, au respect des droits de l'Homme, et à la lutte contre la corruption. Swiss Life Asset Managers France est un gestionnaire d'actifs prudent, qui reconnaît que ses activités de gestion pourraient potentiellement avoir des impacts défavorables sur le développement durable.

Pour les fonds concernés, Swiss Life Asset Managers France évalue et surveille les incidences négatives en matière de durabilité au moyen d'indicateurs de risques de durabilité. Swiss Life Asset Managers a mis en place des procédures visant à identifier la manière dont ses activités de gestion d'actifs sont liées aux « Incidences négatives en matière de durabilité », et à définir la façon de les prévenir, les atténuer et y remédier.

Conformément à ce qui est préconisé par les normes de diligences raisonnables internationalement reconnues, Swiss Life Asset Managers France classe les incidences négatives en matière de durabilité par ordre de priorité dans les « principales incidences négatives en matière de durabilité » (les PAI : principal adverse impacts) en fonction de leur gravité, de leur probabilité d'occurrence et de l'apptence globale pour le risque.

A titre d'exemple, le changement climatique est l'un des risques environnementaux les plus graves et les plus probables au niveau mondial ; et les activités financées par Swiss Life Asset Managers contribuent, dans une certaine mesure, aux émissions de gaz à effet de serre.

Le secteur immobilier est responsable de 40% de la consommation d'énergie et de 36% des émissions de CO₂ au sein de l'Union européenne¹. Étant donné que 29% des actifs sous gestion de Swiss Life Asset Managers sont investis en actifs immobiliers², Swiss Life Asset Managers reconnaît avoir un rôle à jouer dans la réduction de la contribution indirecte au changement climatique, et ce pour favoriser une industrie immobilière moins intensive en carbone.

¹ Source: International Energy Agency – Lien : [Buildings – Topics - IEA](#)

² Swisslife Responsible Investment Report – p7 (myflippingbook.ch)

Pour les valeurs mobilières, Swiss Life Asset Managers a adopté une stratégie d'élimination progressive du charbon thermique. Pour gérer le risque de dévaluation des actifs, Swiss Life Asset Managers a décidé de ne pas entreprendre de nouveaux investissements dans des entreprises qui tirent plus de 10% des revenus de l'exploitation minière, de l'extraction ou de la vente de charbon thermique. De plus, l'évolution de l'exposition des investissements de Swiss Life Asset Managers au risque climatique est suivie au moyen d'indicateurs pertinents (par exemple, l'intensité carbone et les émissions de carbone absolues).



[Des informations complémentaires sur ce sujet sont disponibles ici.](#)

2.2 Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI)

Swiss Life Asset Managers a identifié les questions de durabilité suivantes comme étant les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI), et les plus pertinentes, sur lesquelles il conviendra de se concentrer pour la (première) période de référence :

1. Indicateurs climatiques et environnementaux fondés sur les indicateurs suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre
- La performance énergétique

2. Questions sociales, questions relatives au droit du travail, au respect des droits de l'Homme, et à la lutte contre la corruption, sur la base de l'indicateur suivant :

- Questions sociales et sociétales
- Droits humains

La hiérarchisation des PAI (et des indicateurs clés de performance (KPI : key performance indicator) dérivés des PAI), ainsi que les mesures appliquées qui s'y rapportent peuvent varier selon les différentes catégories d'actifs, et il pourrait y avoir une nouvelle hiérarchisation au fil du temps. Cela est notamment lié au fait que la disponibilité et la qualité des données sur les PAI varient selon les catégories d'actifs, et évolueront encore avec le temps.

Les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) susmentionnées sont uniquement contrôlées pour les actifs détenus directement. Les actifs détenus de manière indirecte, comme par exemple les fonds de fonds ou d'autres instruments financiers externes, ne sont actuellement pas couverts. Cependant, Swiss Life Asset Managers s'attend généralement à ce que les gestionnaires d'actifs externes, ou les fonds de placement gérés de manière externe dans lesquels Swiss Life Asset Managers investit, aient leurs propres procédures de diligence raisonnable sur les incidences négatives en matière de durabilité.

2.3 Gouvernance

La présente Politique de transparence sur la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité fait partie de l'approche d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers, qui est dirigée par un comité ESG fonctionnel, rattaché au Directeur des investissements du groupe Swiss Life. Le comité ESG émet des recommandations, et conseille le Comité exécutif de Swiss Life Asset Managers sur les questions ESG, notamment sur les incidences négatives en matière de durabilité. Le Comité exécutif est responsable en dernier ressort de l'approche d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers dans toutes les catégories d'actifs. Les unités locales de Swiss Les Life Asset Managers sont responsables de la mise en œuvre régionale de l'ESG, en alignement et en coordination avec l'approche ESG globale. En outre, les entités locales de Swiss Life Asset Managers veillent à ce que cela soit fait conformément aux exigences légales et réglementaires locales, et à ce que la durabilité soit intégrée dans sa gouvernance locale de manière adéquate.

2.4 Actions menées au cours de la période de référence et actions envisagées pour la prochaine période de référence

Il s'agit de la première période de référence. En conséquence, les descriptions des mesures prises au cours de cette période suivront à une date ultérieure.

Toutefois, un ensemble d'actions a été défini afin d'améliorer la gestion des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) :

Situation actuelle s'agissant des valeurs mobilières :

La démarche d'investissement responsable a été lancée afin d'atténuer les PAI du portefeuille de titres à revenu fixe des actifs d'assurance pour compte propre. Ses objectifs comprennent le suivi de l'intensité carbone, les investissements en obligations vertes, et l'exclusion du charbon thermique. En outre, nous avons renforcé nos efforts d'engagement non seulement dans le processus de vote par procuration, où nous analysons les éléments de vote environnementaux ou sociaux de nos participations. La division Swiss Life Asset Managers a rejoint ClimateAction100+ afin de collaborer au dialogue d'entreprise lié au climat.

Situation actuelle s'agissant des actifs immobiliers :

Compte tenu de l'ensemble du cycle d'investissement immobilier, nous pensons que les PAI peuvent être gérés au mieux dans le cadre d'une approche combinée qui couvre l'acquisition, la construction et l'exploitation. La première a été abordée par l'intégration des PAI dans le processus de due diligence de chaque acquisition immobilière, en suivant les KPI les plus pertinents définis par l'unité immobilière de Swiss Life Asset Managers. La seconde est ciblée sur plusieurs niveaux. En ce qui concerne par exemple l'impact négatif sur le développement durable des émissions de gaz à effet de serre, nous analysons les émissions de carbone du portefeuille et cherchons à définir un potentiel de réduction englobant l'ensemble du portefeuille immobilier. Pour la prochaine période de référence, nous prévoyons d'accroître la transparence et la couverture des données de performance ESG. En outre, l'engagement des locataires (dialogue et satisfaction) est également examiné.

Situation actuelle s'agissant des Infrastructures :

Les PAI sont gérés par le biais de la diligence raisonnable, des exclusions, de l'analyse comparative des sociétés de portefeuille dans des enquêtes indépendantes et de l'exécution d'une stratégie ESG qui vise à minimiser les PAI par des actions ESG dans la gestion d'actifs en cours. Un plan qui englobe des actions et des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance, est mis en œuvre pour les actifs d'infrastructure avant d'investir, sur la base des résultats de la diligence raisonnable. Le suivi des KPI est actuellement en cours de déploiement, les émissions de gaz à effet de serre faisant partie des indicateurs à suivre et à réduire systématiquement. Pour la prochaine période de référence, nous prévoyons de développer et de mettre en œuvre notre approche d'engagement.

2.5 Pratiques et politique d'engagement :

Swiss Life Asset Managers France considère l'engagement comme une partie intégrante de son approche de l'investissement responsable. Ses activités d'engagement sont basées sur le principe de la gestion active. La politique d'engagement de Swiss Life Asset Managers France est disponible ici :



[Lire la Politique d'Engagement en ligne](#)

2.6 Normes internationales

Le groupe Swiss Life, ou Swiss Life Asset Managers, est signataire ou membre des initiatives suivantes, qui définissent notamment les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable dans le secteur de la gestion d'actifs :

Signatory of:



"Swiss Life Asset Managers" est le nom de marque des activités de gestion d'actifs du groupe Swiss Life.